



NOTE D'INFORMATION

Des médias en ligne ivoiriens interpellés sur la diffusion d'images de présumés innocents

Abidjan le 05 mars 2021- Sur quinze organes de presse en ligne monitorés entre le 1er et le 28 février 2021, l'Observatoire des médias numériques de Côte d'Ivoire (OMENCI), dans un rapport, dénonce des manquements relatifs à la diffusion d'images de présumés innocents.

"Sur 15 médias monitorés entre le 1er et le 28 février 2021, des manquements ont été relevés dans deux médias ", souligne l'OMENCI dans son rapport de février 2021.

Selon cet observatoire "ces manquements ont été enregistrés dans deux articles ", et ceux-ci "portent essentiellement sur la violation de l'article 11 du code de déontologie du journaliste qui exhorte respectivement à ne jamais publier d'image sans s'être préalablement assuré qu'elle ne viole pas la présomption d'innocence".



"Nous constatons que malgré les interpellations sur ces types de manquements, il n'y a pas eu de changement au niveau des rédactions", note l'OMENCI qui relève qu'ils "reviennent à chaque fois dans les articles".

Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne de Côte d'Ivoire

Siège: Abidjan – Adjamé cité 80 logements, bâtiment D2, 4^e étage, porte 59

Tél : +225 27 21 32 21 33/+225 07 08 20 66 66 /Email : repprelci@gmail.com /Site web:

www.repprelci.info



Réseau des Professionnels de la presse en ligne de Côte d'Ivoire

L'OMENCI est un organe technique d'autorégulation du Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne de Côte d'Ivoire (REPPRELCI), la faîtière de la presse numérique en Côte d'Ivoire. Il est dirigé par un secrétaire exécutif, nommé par le président du REPPRELCI.

L'Observatoire a pour missions de faire le monitoring des médias numériques de Côte d'Ivoire, de veiller au respect de l'éthique et de la déontologie. Durant le mois de février 2021 les 15 médias ont été suivis par l'équipe de monitoring selon une grille élaborée à cet effet.

L'équipe parcourt quotidiennement les articles publiés par ces médias afin de s'assurer que les productions journalistiques sont conformes aux textes et au code de déontologie. Tous les manquements constatés sont relevés.

Pour renforcer le respect des règles du métier de journaliste et le professionnalisme dans les médias, l'OMENCI recommande dans ce rapport le renforcement des capacités des journalistes sur le code de déontologie du journaliste et le cadre réglementaire sur la presse en vue de leur appropriation effective.

Par ailleurs, il demande une facilité de l'accès des journalistes aux informations d'intérêt public et aux sources officielles, en communiquant notamment aux médias les contacts des responsables de l'information des différentes administrations.

Et ce, pour éviter la publication d'information incomplète, inexacte ou susceptible de contribuer à la manipulation de l'opinion ou à la désinformation, mentionne le rapport qui invite les journalistes à davantage de professionnalisme.

Créé en 2006, le REPPRELCI regroupe les acteurs de la presse numérique en Côte d'Ivoire. Cette faîtière des médias numériques ivoiriens s'est donnée pour mission d'organiser, structurer et promouvoir la presse numérique en Côte d'Ivoire. **///FIN///**

Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne de Côte d'Ivoire

Siège: Abidjan – Adjamé cité 80 logements, bâtiment D2, 4^e étage, porte 59

Tél : +225 27 21 32 21 33/+225 07 08 20 66 66 /Email : repprelci@gmail.com /Site web:

www.repprelci.info